



## DÉLIBÉRATION n° 2024-06-19-13

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> <b>13/06/2024</b>	L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à dix-neuf heures,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 17</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 9</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absents : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Sophie RADREAU, Maire</b>  <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, ISSLER Agnès, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno.
<b>OBJET :</b>  <i>Contrôle des comptes et de la gestion de Pays de Montbéliard Agglomération par la Chambre Régionale des Comptes 2017-2022 / Rapport d'observations définitives</i>	<i>Étaient représentés :</i> LOUYS Jean-Pierre, URAS Michaël, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie. <i>Excusés :</i> LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine, LABOUREY Cloé a donné procuration à EMONIN Ghislaine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à HERGAS Jasmine, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <b>Pour : 26</b> - <b>Contre : 0</b> - <b>Abstention : 0</b>	Ghislaine EMONIN est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes (CRCBFC) adresse au Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est également transmis par la CRCBFC aux maires des communes membres de cet EPCI, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

Ce rapport est présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

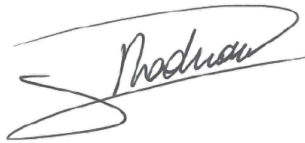
Le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) pour les exercices de 2017 à 2022 établi par la CRCBFC le 02 novembre 2023 (74 pages), accompagné du courrier du 02 novembre 2023 de notification de ce rapport à PMA (2 pages) et accompagné du courrier de réponse du Président de PMA à ce rapport (6 pages) ont été transmis aux membres du Conseil Municipal de Bavans par courrier électronique le 13 juin 2024.


Madame la Maire évoque ce rapport et propose aux membres du Conseil Municipal d'en débattre.

**Le Conseil Municipal, après avoir débattu du rapport présenté, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du débat sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de PMA pour les exercices de 2017 à 2022 établi par la CRCBFC le 02 novembre 2023 par la présente délibération spécifique.**

Fait et délibéré à Bavans, le 19/06/2024

La Maire,  
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le 
ID : 025-212500482-20240619-DELIB2024061913-DE

Délibération certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 04 juillet 2024  
Publiée sur site internet le : 04 juillet 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.*